DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE DE LES ARDILLATS 69430 Les Ardillats

téléphone 04.74.04.83.81 télécopie 04.74.04.87.88 mairie@lesardillats.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2019

Excusé : M. P. LARDET Absents : M. J-L. DEVAUX

Secrétaire de séance : Fabienne PATAY

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

M. Fleury Sivignon s'interroge sur l'intégration de la voirie forestière dans la compétence voirie de la CCSB. Il propose que des voiries intercommunales comme la route du Saint Rigaud entrent dans les crédits de la CCSB.

1. Finances

- Point sur l'exercice 2018

M. Jean-Paul Cimetière fait un point sur le tableau des emprunts communaux et assainissement pour 2019 et 2020, puis sur les résultats comptables des budgets 2018.

Prévisions budgétaires 2019

Cette année sera une transition entre une année 2018 de travaux entre la salle des fêtes et le square derrière la mairie, et une année 2020 d'élections municipales.

Quelques investissements sont prévus pour 2019 :

- panneaux électoraux SIDREC pour 1 427 € HT
- mobilier cantine SIMIRE pour 2 300 € HT
- ordinateurs à l'école MIB pour 9 840 € HT
- garde-corps derrière la salle des fêtes L'Art d'y Fer pour 2 842 €
- garde-corps sur le mur sous l'école L'Art d'y Fer pour 9 135 € HT
- épareuse NOREMAT pour 24 650 € HT.

En fonctionnement, les contrats d'entretien des espaces verts sont à renouveler :

- PATAY PAYSAGES pour 1 842 € TTC
- JARDINS DU SAINT RIGAUD pour 2 478 € TTC.

Une étude sur le prix des Participations de Raccordement à l'Egout a été réalisée par M. Jean-Paul Cimetière auprès des communes voisines. Elle est actuellement de 1 350 € sur la commune. La décision interviendra lors du prochain conseil municipal.

2. Voirie

- Remplacement épareuse et réflexion sur l'intervention d'un prestataire

L'épareuse utilisée par l'agent technique présente des signes de vétusté, elle a été achetée en 2004. M. Fleury Sivignon a donc conduit une réflexion sur le remplacement du matériel ou l'intervention d'un entrepreneur. Ainsi, il a contacté l'entreprise Thierry Lacharme de Saint Jacques des Arrêts pour connaître le coût de deux passages annuels de fauchage de sécurité en juin et septembre. Le devis s'élève à 8 702,40 € TTC.

En parallèle, des devis ont été demandés par l'entreprise B3M à des fournisseurs de matériel agricole. Le choix s'est porté sur la débroussailleuse NOREMAT à 24 650 € HT, avec une reprise de matériel de 3 200 € net. La livraison devrait intervenir fin avril, début mai.

Pour information, M. Sivignon et M. Balligand sont intervenus aux Essarts, le 28 décembre 2018, pour dégager la voie communale des gravats tombés suite à l'écroulement de la grange de M. Aumeunier laissée à l'abandon.

Le bureau d'études OXYRIA se déplace lundi 11 février 2019 à 8h30 sur la commune pour faire le point sur les travaux de voirie à inscrire en 2019 sur les crédits CCSB.

M. Michel Coupat arrête son activité d'auto-entrepreneur, M. Philippe Ducruix sera sollicité dorénavant lors des corvées de voirie.

Du sel de déneigement a été livré par AGRI SUD EST pour compléter le stock.

- <u>Brigades vertes – RIE</u>

L'association Rhône Insertion Environnement (RIE), gérant le dispositif des brigades vertes, a déposé le bilan en 2018, et a été reprise par l'association SOS Solidarités pour poursuivre son travail de réinsertion des personnes fragiles. Désormais dénommée Les Brigades Vertes-RIE, l'association demande aux communes de continuer de faire appel à ce service pour les travaux d'élagage, l'entretien des espaces verts, des chemins de randonnées, des berges de rivières, du patrimoine bâti, le nettoyage de sites urbains, la fabrication de mobilier en bois, le désherbage alternatif zéro phyto. Le coût de la journée d'intervention s'élève à 500 €. Après discussion, il est envisagé de leur demander une intervention pour le chemin de la Broussaillerie, le chemin du Ritz à Montivier, et le chemin de Chatillon au Ritz.

3. Accessibilité des bâtiments publics

MON ERP.fr, bureau d'études spécialisé dans l'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie aux personnes à mobilité réduite, s'est déplacé en mairie pour rencontrer M. Jean-Paul Cimetière. Le but était de prévoir la mise aux normes du bâtiment de l'école, seul bâtiment public non accessible aux PMR à ce jour sur la commune. Dans la discussion, il s'avère que la commune doit détenir un registre d'accessibilité à jour dans chaque établissement, et la société propose de le faire également. Le montant proposé, par bâtiment, pour les diagnostics d'accessibilité est de $480 \ \mbox{\ensuremath{\in}}\$ à $680 \ \mbox{\ensuremath{\in}}\$, les registres d'accessibilité à $250 \ \mbox{\ensuremath{\in}}\$, et le dossier d'étude de l'école à $1\ \mbox{\ensuremath{\in}}\$

Devant le coût annoncé, il est proposé de réaliser les diagnostics et les registres avec les architectes qui sont intervenus sur nos bâtiments, et de reporter l'étude de mise aux normes de l'école à 2020.

4. Compteurs Linky

Un courrier de M. Marc Suzor est parvenu en mairie pour informer le conseil de son refus d'autoriser ENEDIS à poser un compteur LINKY sur sa propriété. Il demande en même temps qu'un débat ait lieu sur la commune. M. le maire lui a proposé une salle pour l'organisation de ce débat, mais il a refusé.

M. le maire rappelle qu'il ne souhaite pas prendre position sur ce sujet.

5. Démarche « commune citoyenne »

M. le maire expose le dispositif « Participation citoyenne » mis en place par l'Etat et permettant de conforter les moyens de sécurité publique mis en place.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;

• renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Plusieurs communes se sont déjà engagées dans la démarche, et le conseil municipal est invité à se prononcer sur sa volonté de faire adhérer la commune de Les Ardillats. Après débat, l'assemblée n'est pas favorable et ne souhaite pas donner suite.

6. CCSB

- Point sur les commissions

<u>Culture</u> : un panorama des actions menées est retracé : bilan médiathèque, Festiv'été, mercredis du Col de Crie, Festival du Cri du Col, subventions aux écoles de musique.

<u>Festiv'été 2019</u>: il est proposé de projeter des films en plein air dans les communes volontaires. La commune des Ardillats ne proposera pas d'en organiser cette année, compte tenu du calendrier de manifestations chargé : la route du Beaujolais et la finale de course de côte.

PLUI: La démarche sera présentée en débat public le 14 mars 2019 à Saint-Georges-de-Reneins.

<u>Tourisme</u>: suite au regroupement des offices du tourisme du Beaujolais, une annonce de fermeture du site de Beaujeu est annoncée. Les élus ne sont pas d'accord.

<u>Conseil communautaire</u>: réunion le 21 février 2019 avec pour sujet principal de débat d'orientation budgétaire, et le projet de piscine intercommunale.

<u>Le transfert de compétence eau et assainissement à la CCSB</u> devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2020, mais il est possible de repousser cette échéance si 25 % des communes membres de la CCSB représentant au moins 20 % de la population s'y oppose. L'état d'avancement du diagnostic n'étant pas assez avancé, il sera proposé de repousser l'échéance.

<u>Grand débat national</u> : une réunion d'échange entre les élus de la CCSB est programmée le 21 février 2019 à Saint-Georges-de-Reneins à 20 h.

- <u>Instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (ADS) entre les communes et la CCSB : Modification de la convention</u>

Depuis la mise en place du service instructeur de la CCSB en 2014, une convention lie les communes et la CCSB. Elle a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition auprès de la commune du service de la CCSB chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune par son maire.

Après cinq ans d'application de cette convention, il est apparu opportun de réinterroger le document, dans un souci de renforcement de l'efficacité du service auprès des communes.

Ainsi, sur la base des remontées du service instructeur de la CCSB et des communes, et de l'avis de la commission en charge de l'Aménagement de l'Espace, il est proposé de faire évoluer le document.

Les principales nouveautés et améliorations de la convention ADS proposées sont résumées cidessous :

- Proposer la possibilité d'organiser des RDV communes/CCSB/pétitionnaire, sur arbitrage de la CCSB. Une tarification est proposée pour ces RDV : 0.2 équivalent PC ;
- Introduire une tarification particulière pour les permis modificatifs : 0.5 équivalent PC ;
- Définir un délai pour l'envoi des projets de décision par la CCSB aux communes : maximum de 5 jours ouvrés avant la fin du délai d'instruction ;

- Clarifier la répartition des tâches concernant les renseignements des dossiers à saisir sur le logiciel d'instruction RADS ;
- Uniformiser les modes d'envois des différentes pièces par les communes : mail ou courrier ;

L'introduction de ces évolutions nécessite l'approbation d'un avenant à la convention passée entre les communes et la Communauté de Communes (cf. document joint, avenant n°1 à la convention).

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.422-1 et L.422-8,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 et suivants,

Vu la convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2014, et par les conseils municipaux des communes concernées,

Vu la délibération du conseil municipal des Ardillats en date du 3 novembre 2016 acceptant la convention initiale,

Vu le projet d'avenant annexé à la délibération,

Considérant que la Commission de la CCSB en charge de l'Aménagement de l'Espace a émis un avis favorable à ce projet d'avenant en date du 27 novembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention soumis au conseil municipal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et à le mettre en œuvre.

- Agent de prévention : avenant à la convention de mutualisation

Le coût du service de mise en commun de l'assistant de prévention de la CCSB est maintenant connu : il s'élève à 2080,45 € pour 2017/2018 et 861,63 € pour 2019.

7. Inauguration des travaux de la salle des fêtes et du Monument aux Morts

La date proposée est le 7 mai 2019 à partir de 19 h. Il faut prévoir les cartons d'invitation avec coupon réponse, et le mâchon.

8. Questions diverses

La commission école s'est réunie le 5 février à 18h en présence des enseignantes, essentiellement sur les emplois du temps du personnel communal.

Le bilan du marché de noël 2018 par le Sou des Ecoles fait ressortir un bénéfice de 1 542,47 €.

SEMCODA : le directeur de l'établissement n'a pas encore donné de réponse.

Mme Jarry a mis fin à son contrat d'entretien de la mairie et de la salle des fêtes. Devant la difficulté de recruter du personnel pour 4 heures hebdomadaires, il est décidé de contractualiser avec l'entreprise Chanudet.

Salle des fêtes:

Afin de régler les problèmes rencontrés sur le parquet, une rencontre aura lieu avec l'architecte, l'entreprise Moreau-Jeandin et son fournisseur.

Pour le problème d'acoustique, la rencontre se déroulera avec l'architecte, l'entreprise AGI et un acousticien.

Un projet de lotissement de 12 lots à Terre Mouchon est à l'étude chez Arcade.

Une réunion avec les présidents d'associations communales est programmée le mercredi 27 février à 20h30 dans la petite salle des fêtes.

Un véhicule est abandonné à la Bruyère le long de la RD 23. Le propriétaire sera enjoint de le retirer rapidement.

Le gîte de la Fée-Licitée au Perroud est vendu. Trois familles devraient occuper les lieux avec des enfants scolarisés à l'école primaire.

Les travaux d'installation de la fibre optique par Orange ont débuté en janvier 2019. Ils vont dans un premier temps relier La Papeterie au Col de Crie, en passant par la RD 43 et la voie rurale de la Poye aux Farjats. Le but est de relier en priorité Monsols, Saint Igny de Vers, Saint Jacques des Arrêts, villages mal desservis en matière de télécommunications.

Une visite du conseil municipal sur le site de la station de traitement de Taponas est programmée le 25 mai 2019 matin et sera suivie d'un repas au restaurant.

La séance est close à 23 h 10.